

# L'EXPÉRIENCE HANDICUBE

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS & ASSOCIATIONS

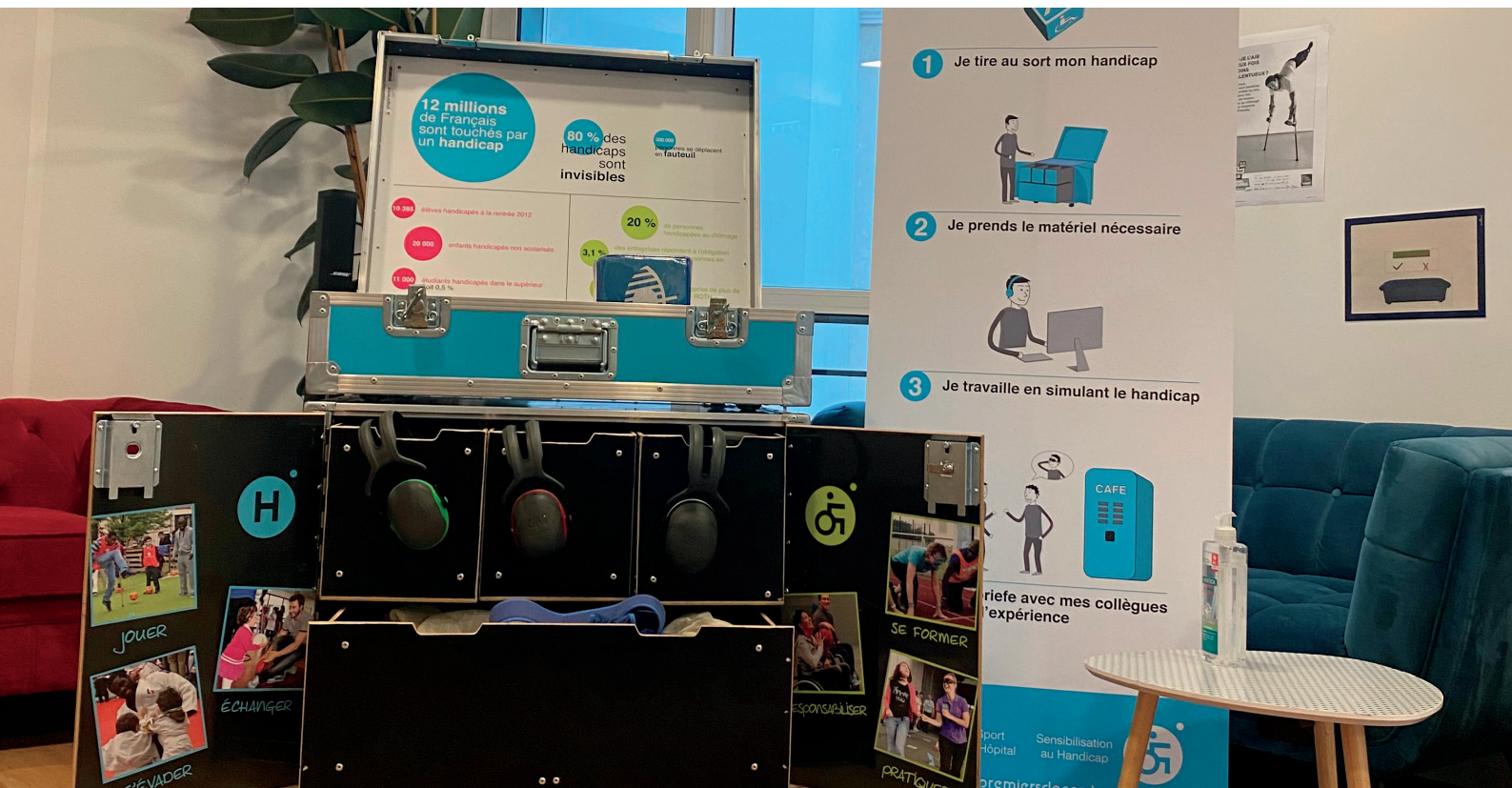


## L'ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Créée en 1999, Premiers de Cordée est une association qui propose régulièrement et **GRATUITEMENT** du sport adapté pour les enfants des hôpitaux.

**Vous souhaitez sensibiliser vos collaborateurs au handicap directement sur leur poste de travail ? L'Expérience Handicube proposée par Premiers de Cordée est justement pensée et conçue à cet effet !**

Dans un fly-case mobile, l'association met à votre disposition l'ensemble du matériel nécessaire pour permettre à vos collaborateurs de simuler un handicap visuel, auditif ou physique. Un guide pédagogique est disponible pour une mise en place autonome. Vous pouvez également préférer une mise en place par un membre de l'association.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Tirer au sors le handicap avec un dé géant
2. S'équiper grâce au matériel à disposition
3. Travailler avec le matériel
4. Débriefing avec ses collègues après l'expérience

## 5 BONNES RAISONS DE VIVRE L'EXPÉRIENCE HANDICUBE

- Expérimenter un handicap pour mieux le comprendre
- Faire évoluer les mentalités
- Partager un moment de solidarité sur votre lieu de travail
- Briser les préjugés : le handicap n'est pas une fatalité
- Financer des initiations sportives pour les enfants hospitalisés

## QUE CONTIENT LE HANDICUBE ?

- Des paires de lunettes pour simuler les différents handicaps visuels
- Des casques pour diminuer l'audition
- Des attèles bras et jambes pour reproduire le handicap physique

## UNE ANIMATION RESPONSABLE

- Conception avec un Établissement et Service d'Aide par le Travail
- Matériaux recyclés
- Financement d'une action d'intérêt général : le sport à l'hôpital



**“Le Handicube, un bel outil de sensibilisation, de communication et de pédagogie qui permet d'évoquer le handicap sans tabou et de lutter contre les préjugés.”**

Benoit Orsel,  
Chef de groupe RH & Diversité, Consortium Stade de France

## EN PRATIQUE

- Des formules à partir de 800 euros (Hors SEEPH)
- Déductibles à hauteur de 10% de la cotisation AGEFIPH